



# STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION (SPI)

## Bulletin d'inscription

*L'inscription est validée lors de la réception du paiement dans la limite des 25 places disponibles par date choisie et par ordre de réception des bulletins d'inscription complets.*

### STAGIAIRE

Madame / Monsieur

- Nom ..... / Nom de naissance .....
- Prénom .....
- Né(e) le ..... à .....
- Adresse .....
- Code Postal et Ville .....
- Téléphone ..... Mail .....
- Date et lieu du SPI envisagé .....

### ACCOMPAGNATEUR

Madame / Monsieur

- Nom ..... / Nom de naissance .....
- Prénom .....
- Né(e) le ..... à .....
- Adresse .....
- Code Postal ..... Ville .....
- Téléphone ..... Mail .....

### VOTRE PROJET

- Votre activité principale :
- Autres activités envisagées :
- Votre projet est-il une création ou une reprise d'entreprise artisanale ? oui non
- Date de début d'activité envisagée : - de 3 mois 3 à 6 mois + de 6 mois
- La création ou la reprise s'effectuera seul à plusieurs
- Vous envisagez de vous installer en entreprise individuelle / société en micro-entreprise

### REGLEMENT

Montant total en € (opération non assujettie à la TVA, art 256 b du CGI) : ..... (198€ par stagiaire / 99€ par accompagnateur, ex: conjoint collaborateur)

J'autorise la CMA51 à diffuser mes coordonnées auprès de ses partenaires : oui non

Fait à le / /

Signature



### PRISE EN CHARGE

- Consultez vos droits CPF [www.moncompteacti.ite.gouv.fr](http://www.moncompteacti.ite.gouv.fr)
- Si des droits vous sont ouverts, validez votre inscription dans JE TROUVE UNE FORMATION ET JE M'INSCRIS
  - Indiquez Stage de Préparation à l'Installation
  - Choisissez Formation en Centre
  - Indiquez Reims 511
- Si vous n'avez pas de droits, contactez le Pôle Entreprise afin d'obtenir un devis sur [entreprise@cm-marne.fr](mailto:entreprise@cm-marne.fr) / "%\$&'()\*+,-./:;<=>?@A-Z[a-z]0-9" %

Une prise en charge est possible par le Conseil de la Formation Grand Est (si l'immatriculation de votre entreprise intervient dans les 6 mois suivants la fin du stage) : [https://cmagrandest.files.wordpress.com/2019/11/dmde\\_prise\\_en\\_charge-spi.pdf](https://cmagrandest.files.wordpress.com/2019/11/dmde_prise_en_charge-spi.pdf)

### ACTIVITES ARTISANALES REGLEMENTEES

- Pour ces activités, le dossier d'inscription devra inclure, soit :
  - un diplôme de niveau V en rapport avec le métier exercé (CAP / BEP minimum) acquis dans l'Union Européenne;
  - des justificatifs de 3 années d'expérience professionnelle acquise dans l'Union Européenne.
- Liste des activités réglementées : réparation automobile; le gros œuvre et second œuvre du Bâtiment; les réseaux fluides du Bâtiment (chauffage, génie climatique); les soins de la personne (esthétique, y compris extensions de cils, coiffure); le ramonage; la prothèse dentaire; les métiers de "bouche" (boulangerie, boucherie...); maréchal-ferrant; VTC et Taxi; coiffure (en salon, BP ou à domicile, CAP).

- Vous ne savez pas si votre activité est réglementée ?

Contactez le Centre de Formalités : [cfe@cm-marne.fr](mailto:cfe@cm-marne.fr)